ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Guide à destination des électeurs

Date de mise à jour : 16 septembre 2025

En 2026, les élections des représentants des parents d'élèves se déroulent par voie électronique via PRONOTE. Vous allez pouvoir élire vos représentants en vous connectant à votre Espace Parents depuis un navigateur web et/ou depuis votre application mobile.

Ce guide traite uniquement de la procédure à suivre en tant qu'électeur ; si vous êtes également membre du bureau de vote (assesseur), consultez la documentation correspondante.

Ce qu'il faut retenir

- Les élections par voie électronique dans PRONOTE sont hautement sécurisées : votre bulletin est anonyme et vos données personnelles sont protégées de bout en bout, conformément aux recommandations de la CNIL.
- Les élections sont organisées au plus tard avant la fin du mois d'octobre. C'est le chef d'établissement qui détermine les dates du scrutin. Celles-ci vous sont communiquées plusieurs jours (voire plusieurs semaines) avant le début des élections sur la page d'accueil de votre Espace Parents, dans un widget intitulé ***Elections des parents***.
- Dès que le widget ***Elections des parents*** apparaît, vous pouvez vous connecter à la plateforme d'élection et consulter les listes et professions de foi des candidats. **Si une double-authentification a été activée par le chef d'établissement, vous devez également procéder à la vérification de vos informations personnelles et à leur éventuelle rectification avant le début des élections.** Le jour du vote, ces informations seront utilisées pour vous transmettre un code de sécurité, par e-mail ou par sms : si vos données ne sont pas rectifiées à temps, vous pourriez être dans l'impossibilité de voter.
- Après avoir voté, vous pouvez télécharger une **preuve de dépôt** au format PDF. Celle-ci vous permet de contôler à tout moment la présence de votre bulletin dans l'urne. La preuve de dépot doit être téléchargée juste après le vote : si vous quittez la page sans l'avoir téléchargée, vous ne pourrez pas la récupérer ultérieurement.

Prérequis

Dès la rentrée : vérifiez que vous avez bien accès à PRONOTE.

Si une mise à jour de votre mot de passe est nécessaire, effectuez cette modification le plus rapidement possible et mémorisez bien vos nouveaux mots de passe et code PIN.

Une connexion à PRONOTE (Espace Parents sur un navigateur web ou application mobile) est indispensable pour pouvoir participer aux élections par voie électronique.

Quelques jours (ou semaines) avant l'ouverture des élections : vérifiez que votre nom figure bien sur les listes électorales affichées dans l'établissement.

Si vous n'avez pas été inscrit sur les listes électorales, contactez au plus vite le chef d'établissement pour le prévenir.

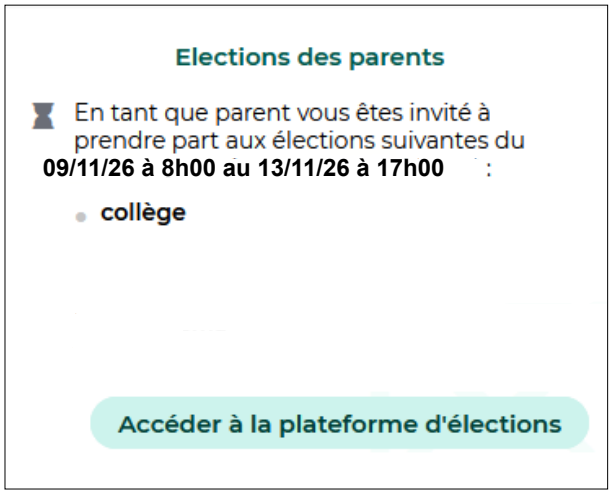
Si votre nom n'est pas ajouté à ces listes avant l'ouverture des élections, vous ne pourrez pas participer aux élections.

1) Se connecter pour la 1ère fois à la plateforme d'élection

Si vous vous connectez depuis un ordinateur, vérifiez l'heure de votre poste en la comparant avec celle de l'horloge mondiale. Un écart pourrait entrainer un échec de connexion à la plateforme. Pour synchroniser votre système sur Windows, allez dans *Paramètres > Heure et langue > Date et heure* puis cliquez sur *Synchroniser maintenant*.

1

Connectez-vous à votre Espace PRONOTE via **l'ENT du collège** ou sur votre application mobile puis cliquez sur le bouton ***Accéder à la plateforme d'élections*** du widget ***Elections des parents***.



2

Si cela vous est demandé, vérifiez vos coordonnées de contact.

3

Notez bien les dates et heures d'ouverture et de fermeture du bureau de vote : vous ne pourrez pas participer aux élections en dehors de cette période. Vous pouvez également consulter les professions de foi dès votre première connexion à la plateforme - celles-ci restent accessibles pendant toute la durée des élections.



2) Déposer son bulletin dans l'urne

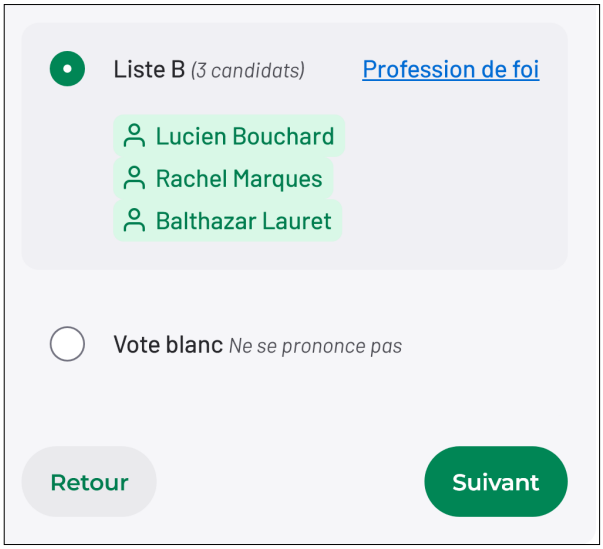
1

Connectez-vous à PRONOTE puis cliquez sur le bouton ***Accéder à la plateforme d'élections*** du widget ***Elections des parents***.

2

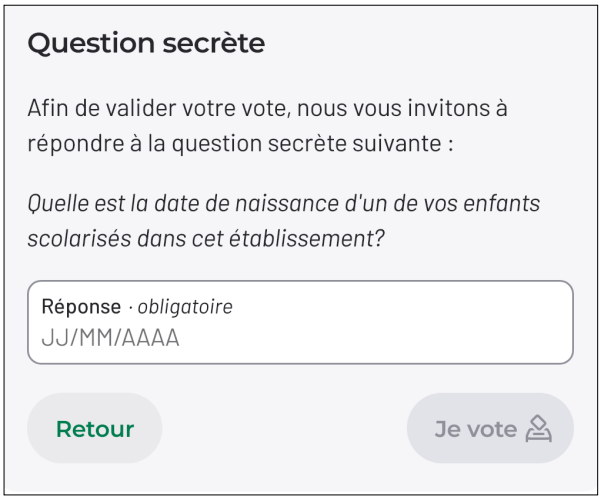
Cliquez sur le bouton ***Participer***, puis sélectionnez la liste de votre choix - vous pouvez accéder à nouveau aux professions de foi en cliquant sur le lien bleu.

Cliquez ensuite sur le bouton ***Suivant*** pour poursuivre.



3

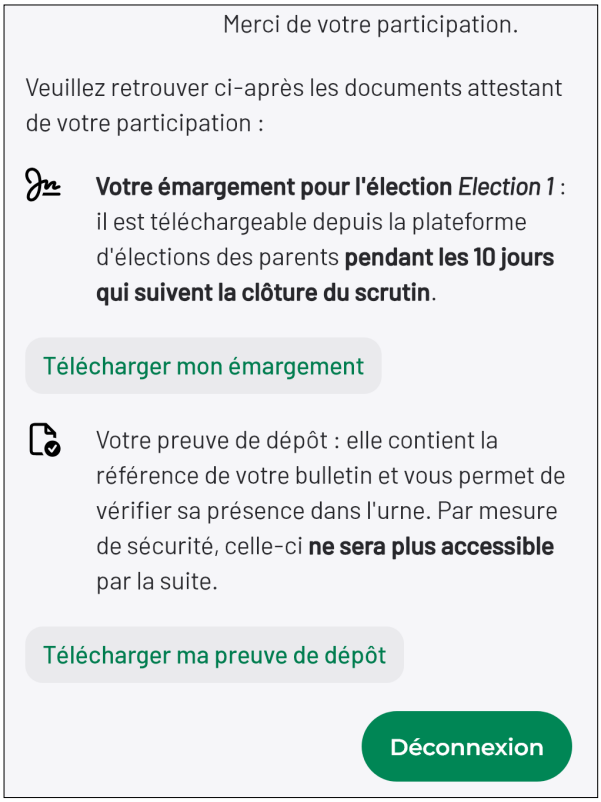
Par mesure de sécurité, saisissez la date de naissance de l'un de vos enfants scolarisés dans l'établissement, puis cliquez sur le bouton ***Je vote***.



4

Téléchargez votre émargement et votre preuve de dépot en cliquant sur les boutons ***Télécharger*** et ***Enregistrer***. Attention, la preuve de dépot ne pourra plus être téléchargée par la suite.

Cliquez ensuite sur ***Déconnexion***.



3) Consulter les résultats à l'issue des élections

1

Connectez-vous à PRONOTE puis cliquez sur le bouton ***Accéder à la plateforme d'élections*** du widget ***Elections des parents***.

2

Les résultats s'affichent en nombre de votes et en pourcentage ; les résultats définitifs en nombre de siège vous seront communiqués ultérieurement par le chef d'établissement.

Election 1 Vous n'avez pas voté pour cette élection.

Résultats * :

Nombre d'électeurs	120	
Nombre de votants	100	
Liste A	51 voix	51% des voix exprimées
Liste B	42 voix	42% des voix exprimées
Vote blanc	7 voix	7% des voix exprimées

** Ces données ne concernent que les bulletins transmis par voie électronique*

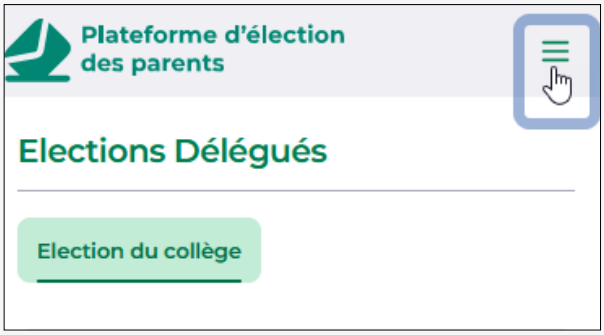
Questions et problèmes fréquents

J'ai oublié l'identifiant / le mot de passe de mon compte PRONOTE…

Adressez-vous à votre établissement pour en demander la réinitialisation ou utilisez le lien *Mot de passe oublié ?* .

Je ne sais pas comment me déconnecter de la plateforme d'élection…

Si vous êtes connecté à la plateforme d'élection sur un ordinateur, cliquez sur votre nom en bas à gauche de l'écran, puis cliquez sur ***Déconnexion***. Si vous êtes connecté sur un téléphone portable, cliquez d'abord sur l'icône ☰ située en haut à droite de votre écran puis sur votre nom en bas à gauche.



Les élections ont déjà commencé, je ne peux plus modifier mes coordonnées…

Vos coordonnées (téléphone portable et e-mail) doivent impérativement être rectifiées avant le début des élections. Si ces deux moyens de contact sont erronés, vous ne pourrez pas participer aux élections.

La plateforme d'élection m'indique que mon navigateur n'est pas capable de chiffrer mon bulletin…

Vous devez mettre à jour votre navigateur web. Les configurations minimales requises pour les navigateurs les plus courants sont les suivantes :

Chrome - v. 104
Safari - v. 15.4
Edge - v. 104
Firefox - v. 104

J'ai saisi la date de naissance de mon enfant, mais la plateforme ne la reconnaît pas…

La date de naissance de votre enfant a probablement été mal renseignée par l'établissement dans la base PRONOTE. Contactez-le pour vérifier.

S'il existe bien une erreur, vous devrez saisir la date erronée sur la plateforme d'élection telle qu'elle a été renseignée dans la base.

Note : si vous avez plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement, vous pouvez aussi essayer de saisir la date de naissance d'un autre de vos enfants.

J'ai changé d'avis, je voudrais modifier mon bulletin…

Vous ne pouvez pas modifier votre bulletin après avoir cliqué sur le bouton ***Je vote*** : comme dans une élection « classique » les bulletins glissés dans l'urne le sont de manière irréversible.